

APPEL A PROJETS « COUP DE POUCE 2026 »



Deuxième édition

Après le succès de la première édition en 2025, la Fondation de l'AP-HP lance la deuxième édition de son appel à projets « Coup de Pouce », destiné à soutenir financièrement les initiatives portées par les équipes hospitalières, et confirme ainsi son engagement d'appui aux initiatives de terrain.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS :

Ouvert exclusivement aux professionnels de l'AP-HP, l'appel à projets vise à financer des initiatives nécessitant un appui financier externe pour leur mise en œuvre. Chaque projet doit répondre à un besoin ou une problématique hospitalière et porter sur une question de soins, de recherche, d'innovation ou d'organisation.

Les projets doivent s'inscrire dans l'un des axes suivants :

- Amélioration de l'expérience patient tout au long de son parcours
- Développement durable et réduction de l'empreinte carbone
- Amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels

Le financement demandé doit être compris entre **20 000 € et 50 000 € TTC**.

DEPOT DES PROJETS :

Toutes les équipes de l'AP-HP peuvent déposer un projet sur la plateforme Time Tonic dédiée aux coups de pouce.

Phase 1 - Dépôt des candidatures

Toutes les équipes de l'AP-HP, qu'elles soient soignantes, administratives, logistiques ou techniques, peuvent déposer un projet coup de pouce.

Le projet est déposé sur la plateforme Time Tonic « Coup de Pouce » par le(s) porteur(s) de projet :

https://timetonic.com/live/v7/permalink?b_o=aphp&t=a0a6908a3e15c3e9f2933a5be6a629368d9780caaf6e18b675cf

Phase 2 - Présélection et validation

Cette étape permet aux directions des GHU d'analyser les projets et de procéder à leur présélection, dans la limite du nombre de candidatures autorisées pour chaque GHU.

Pour cette deuxième édition, et à la différence de l'année dernière, l'analyse et la présélection des dossiers par les GHU se fera directement sur Time Tonic. Seuls les dossiers complets et validés par les directions des GHU à l'issue de cette phase pourront être soumis au jury mis en place par la Fondation de l'AP-HP.

Le nombre de projets présélectionnés par la direction du GHU est fixé par le règlement de consultation :

STRUCTURE	NOMBRE MAXIMAL DE CANDIDATURES
GHU AP-HP. Nord - Université Paris Cité	21
GHU AP-HP. Sorbonne Université	21
GHU AP-HP. Centre - Université Paris Cité	18
GHU AP-HP. Université Paris-Saclay	16
GHU. AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor	13
GHU.AP-HP. Hôpitaux Universitaire Paris Seine-Saint-Denis	8
Hôpital San-Salvador	2
Hôpital marin Hendaye	2
Hospitalisation à Domicile	2
Directions et PICS du Siège de l'AP-HP	8

LES CRITERES D'ELIGIBILITE DU PROJET :

- ✓ Être validé par la direction du GHU (direction de site pour Hendaye, San Salvador et HAD) / DGA pour siège de l'AP-HP
- ✓ S'inscrire dans l'un des axes de l'appel à projets
- ✓ Solliciter un budget entre 20 000€ et 50 000€ TTC, hors travaux lourds, emploi
- ✓ Être porté par une équipe de l'AP-HP

Phase 3 - Sélection des lauréats

Les projets validés par les GHU sont ensuite examinés par un jury composé des membres du Conseil d'administration et donateurs de la Fondation de l'AP-HP. À l'issue de cette analyse, le jury sélectionne les lauréats de la deuxième édition de l'appel à projets « Coup de Pouce ».

Respect du règlement :

La participation à l'appel à projets « Coup de Pouce » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des documents qui y sont associés, sans restriction ni réserve. Tous les projets doivent respecter les dispositions du règlement pour être recevables et éligibles à la sélection finale.

CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS :

Etape	Début	Fin
Lancement de l'AAP	30/03/2026	
Ouverture de la plateforme Time Tonic	30/03/2026	
Communication des GHU auprès des services (1 semaine)	30/03/2026	03/04/2026
Préparation des réponses à l'AAP par les équipes AP-HP (10 semaines)	07/04/2026	15/06/2026
Clôture de la plateforme de dépôts des projets - pour les porteurs	15/06/2026	
Présélection des projets par les référents GHU et soumission finale des candidatures par les porteurs avec validation des GHU (13 semaines)	16/06/2026	28/08/2026
Clôture de la présélection des projets - pour les structures	28/08/2026	
Examen de la recevabilité des projets déposés (1 semaine)	31/08/2026	4/09/2026
Evaluation des projets soumis par le jury de sélection (3 semaines)	7/09/2026	25/09/2026
Jury de sélection	Semaine du 28/09/2026	
Présentation et validation du CA des projets sélectionnés	16/10/2026	
Annnonce des Résultats	Fin octobre 2026	
Echéance de signatures des conventions	31/12/2026	
Lancement des projets	01/01/2027	
Premier bilan intermédiaire des projets soutenus (à 6 mois)	01/06/2027	31/06/2027
Second bilan intermédiaire des projets soutenus (à 12 mois)	01/12/2027	31/12/2027
Bilan final et clôture des projets soutenus (à 18 mois)	01/12/2028	31/06/2028
Clôture des projets	31/06/2028	

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS « COUP DE POUCE »

Article 1 – Objet de l'Appel à Projets

L'appel à projets « Coup de Pouce » a pour objectif de recenser les projets portés par les équipes de l'AP-HP, candidats à un soutien financier de la Fondation de l'AP-HP pour leur mise en œuvre.

Les porteurs de projets sont invités à déposer un dossier de candidature sur TimeTonic :

https://timetonic.com/live/v7/permalink?b_o=aphp&t=a0a6908a3e15c3e9f2933a5be6a629368d9780caaf6e18b675cf

La participation à l'appel à projets « Coup de Pouce » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des documents qui y sont associés, sans restriction ni réserve.

Article 2 – Montant et modalités du financement

Le financement accordé dans le cadre du présent appel à projets est compris entre **20 000 € minimum** et **50 000 € TTC maximum** par projet.

Le financement est alloué et suivi directement par la Fondation de l'AP-HP et ne fait pas l'objet d'un reversement à une structure tierce.

Le financement ne couvre aucune dépense liée au recrutement ou à la rémunération de personnel, y compris sur une courte durée. L'achat de prestations est cependant possible.

Le financement ne peut pas être affecté à des travaux de rénovation ou de construction impliquant la modification de structures porteuses, de réseaux électriques ou de plomberie majeurs. En revanche, les aménagements décoratifs sont autorisés, si et seulement si ceux-ci n'impliquent pas d'interventions majeures (toute proposition d'aménagement devra faire l'objet d'un diagnostic préalable permettant d'identifier d'éventuels travaux concomitants).

La réponse à l'appel à projets peut s'inscrire dans le cadre d'une demande de co-financement avec d'autres sources. Dans ce cas, le porteur de projet doit préciser dans le dossier la nature et le montant du co-financement, qui doit être prévu et garanti avant le dépôt de la candidature.

La Fondation engage toutes les dépenses : aucun projet ne fera l'objet d'une convention de reversement des crédits alloués. La Fondation est soumise au droit de la commande publique, par conséquent, des éléments justificatifs ou la mise en place d'une procédure de mise en concurrence et de publicité pourront être nécessaires.

Article 3 – Éligibilité des candidats

L'appel à projets est exclusivement ouvert à l'ensemble des équipes de l'AP-HP, qu'elles soient soignantes, administratives, logistiques ou techniques.

Les porteurs de projets doivent être en poste au sein de l'AP-HP au moment du dépôt du dossier de candidature et pendant toute la durée de réalisation du projet.

Article 4 – Axes des projets déposés

Les projets proposés doivent concerner une structure de l'AP-HP et s'inscrire dans un des axes suivants :

- Amélioration de l'expérience patient tout au long de son parcours,

- Développement durable et réduction de l'empreinte carbone,
- Amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels de terrain ;

Article 5 – Modalités de candidature

Les porteurs de projets doivent soumettre un dossier complet via le formulaire en ligne, conformément à la **fiche de présentation du projet** prévue en annexe.

Le dossier doit permettre d'identifier :

- le ou les porteurs de projet et leur service/unité de rattachement ;
- le résumé et la description détaillée du projet, incluant le contexte, la problématique, les objectifs, les livrables et les impacts attendus ;
- les indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs ;
- le budget détaillé et justifié, incluant le montant demandé à la Fondation de l'AP-HP et, le cas échéant, la mention d'un co-financement déjà prévu ;
- le calendrier de déploiement du projet et ses principales étapes ;

Seules les candidatures complètes et validées via le portail en ligne seront prises en compte. La **date limite de dépôt** est le **lundi 15 juin 2026 à 12h00**.

Article 6 – Procédure de dépôt et validation des projets

Dans le cadre de l'appel à projets « Coup de Pouce », chaque projet doit suivre une procédure en deux étapes concernant la validation par la direction compétente :

1. Dépôt initial des dossiers sur la plateforme dédiée

Les équipes doivent déposer un **dossier complet sur Time Tonic à partir du lundi 30 mars à 12h00**, incluant toutes les informations prévues à l'Article 5 (description du projet, budget, calendrier, indicateurs, etc.), sur le portail en ligne **avant le 15 juin 2026 12h00**.

2. Présélection par la direction compétente

Les projets déposés seront examinés et choisis par les directions des GHU (ou direction pour l'HAD, San Salvador et Hendaye, ou direction générale adjointe de l'AP-HP pour les directions fonctionnelles du siège et les structures/services associés) via la plateforme Time Tonic du **16 juin au 28 août 2026**.

Seuls les dossiers complets et validés par la direction seront recevables pour être soumis au jury de la Fondation de l'AP-HP avant le **28 août 2026 à 23h59**.

Récapitulatif des validations selon le type de service :

- La direction du GHU pour les projets portés par une équipe d'un GHU ;
- La direction de structure pour l'HAD, San Salvador et Hendaye ;
- La direction générale adjointe pour les équipes du siège et les services associés.

Cette procédure garantit que les dossiers déposés sont complets, validés par la direction compétente et conformes aux choix opérés par chaque GHU.

Article 7 – Critères de recevabilité

Les critères de recevabilité sont les suivants :

- conformité du projet avec l'un des axes de l'appel à projets ;
- présentation claire et structurée du projet, incluant un calendrier de réalisation ;
- présentation d'un budget détaillé, cohérent et justifié ;
- demande budgétaire comprise dans les bornes fixées par l'appel à projets ;
- engagement à réaliser le projet dans un délai maximal de 18 mois.

Tout dossier ne respectant pas l'un de ces critères sera déclaré irrecevable.

Article 8 - Sélection des projets

Les projets recevables sont évalués par un jury de sélection issu du Conseil d'Administration de la Fondation de l'AP-HP.

Les critères de sélection des COUP DE POUCE 2026 (notation /20) sont les suivants :

Critère 1 - Objet et originalité du projet (/5)

- Clarté de la présentation et structuration du projet
- Caractère innovant ou différenciant
- Valeur ajoutée par rapport à l'existant

Critère 2 - Adéquation aux axes et objectifs de l'appel à projets (/5)

- Alignement avec les objectifs et la thématique de l'appel
- Cohérence entre la problématique identifiée et la solution proposée
- Réponse claire à un besoin réel et argumenté

Critère 3 - Impact attendu sur les patients et/ou les professionnels (/5)

- Amélioration mesurable des pratiques ou du parcours patient
- Bénéfices qualitatifs et/ou quantitatifs attendus
- Potentiel de diffusion ou de reproductibilité

Critère 4 - Faisabilité et qualité de mise en œuvre (/5)

- Réalisme du calendrier
- Cohérence technique et financière
- Capacité opérationnelle de l'équipe porteuse.

Les porteurs de projets seront informés des résultats à la fin du mois de juin 2026.

Article 9 - Suivi et engagements des lauréats

Les projets lauréats débiteront dès la signature de la convention et doivent être mis en œuvre dans un délai maximal de **18 mois**.

Un suivi de l'avancement des projets est organisé par l'équipe de la Fondation e l'AP-HP selon les échéances suivantes :

Pour les projets d'une durée supérieure ou égale à 12 mois :

- un premier bilan intermédiaire à 6 mois ;
- un second bilan intermédiaire à 12 mois ;
- un bilan final à l'issue du projet.

Pour les projets d'une durée inférieure à 12 mois :

- un bilan intermédiaire unique à mi-parcours du projet ;
- un bilan final à l'issue du projet.

Les lauréats s'engagent à transmettre les éléments de suivi demandés, à organiser une inauguration de leur projet et à mentionner le soutien de la Fondation de l'AP-HP dans toute communication relative à leur projet.

Article 10 – Dispositions générales

La Fondation se réserve le droit, à tout moment, d'exclure un projet ne respectant pas les critères et engagements définis par le présent règlement, y compris en cours de réalisation.

Les décisions du jury sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET

Porteur du projet :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail : [utiliser votre email AP-HP]

Téléphone :

Adresse professionnelle :

Résumé du projet

Titre	
Acronyme	
Nom du/des porteur(s) de projet	
Nom du Service / Département ou unité de rattachement	
Hôpital	
CHU	
Montant sollicité dans la cadre de l'AAP (€)	Rappel d'info - visibilité conditionnelle
Montant total du projet (expliciter le co-financement prévu le cas échéant)	
Durée du projet (mois)	Rappel d'info - visibilité conditionnelle
Mots-clés (10 max.)	
Thématique de l'appel à projets	• Amélioration de l'expérience patient tout au long de son parcours • Développement durable et réduction de l'empreinte carbone • Amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels de terrain
Résumé (160 mots)	

DESCRIPTIF DU PROJET

Description du projet :

Une page (620 mots)

Dans quel contexte le projet s'inscrit-il et à quelle problématique répond-il ?

Quelle réponse ou solution est proposée par le projet ?

Quels livrables seront fournis à la fin du projet ?

Quels sont les impacts du projet :

(Présenter au moins trois effets attendus de la mise en œuvre du projet)

1.	
2.	
3.	

Quels sont les indicateurs de suivi du projet :

(Présenter au moins trois indicateurs, quantifiable, précis et suivis régulièrement, qui permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs du projet)

1.	
2.	
3.	

FINANCEMENT DEMANDE

Cout du projet :

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant TTC</u>
Cout total	

Calendrier – principales étapes de déploiement du projet :

Durée totale du projet :

Date de début :

Date de fin :

Présentation des différentes étapes du projet :

	Nom de l'étape	Description
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		